



# Pacific Conference of Churches

www.pcc.org.fj

G.P.O Box 208, Suva.  
4 Thurston Street, Suva, Fiji  
Tel: (679) 3311 277 / 3302332  
Fax: (679) 3303 205

## **Moderator**

Rev. Elder Dr. Leatulagi Faalevao

## **General Secretary**

Rev. James Bhagwan

e-mail : GenSec@pcc.org.fj

Mobile (679) 5085487

---

## **DELIVERY TEXT**

### **Oral Statement on the ‘Question of New Caledonia’ to the Special Committee on the Situation with regard to the implementation of the Declaration on the Granting of Independence of Colonial Countries and Peoples United Nations Headquarters <sup>1</sup>**

**By Rev. James Shri Bhagwan, General Secretary – Pacific Conference of Churches  
15 June 2026**

The Chair, members of this Special Committee, petitioners and observers,

I greet you in the name of the Triune God on behalf of the Pacific Conference of Churches and the Pacific Regional NGO Alliance.

I come before you again on the Question of New Caledonia, in solidarity with the people of Kanaky and our member church, the Église Protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie.

In 2024, we warned that France could no longer be regarded as a neutral administrator of Kanaky’s decolonisation. The Pacific Peoples’ Mission to Kanaky New Caledonia<sup>2</sup>, conducted in April 2025, confirms that the violence of May 2024 emerged from an unfinished and flawed decolonisation process, deep inequality, unfulfilled rebalancing commitments and repeated breaches of trust.

The Mission also witnessed how women, customary leaders, churches and young people restored calm, shared food, reopened local markets and held communities together, showing that peace in Kanaky is already being woven from within and cannot be imposed from Paris.

Recent United Nations findings reinforce this Pacific evidence. The Human Rights Committee found that the circumstances of the 2021 referendum denied the Kanak people the opportunity to give free, prior and informed consent. The Committee against Torture raised concerns over excessive and lethal force, arbitrary arrests, ill-treatment and the transfer of Kanak detainees to European France. General Assembly resolution

---

<sup>1</sup>See Full Statement in Appendix 1.

<sup>2</sup> See Report in Appendix 2.

80/98 reaffirmed the right to self-determination and continuing United Nations responsibility. On 7 May 2026, CERD warned that France risks undermining Kanak self-determination and called for effective participation and free, prior and informed consent.

These findings cannot remain in separate United Nations files. The C24 and Fourth Committee must integrate them into their working papers, recommendations and resolutions.

But institutional coherence must lead to action. Less than five years remain in this Fourth International Decade for the Eradication of Colonialism. This Committee must ask whether annual consideration without a visiting mission, measurable benchmarks or a decolonisation timetable is advancing freedom, or merely managing delay. Kanaky must not be carried unfinished into another decade.

The dismissal of charges against Christian Téin and 13 others raises grave questions about their arrest, transfer and prolonged separation from their people. Elections cannot substitute for decolonisation while the foundational political wound remains open.

With provincial elections approaching, the United Nations must urgently assess the electoral environment and ensure that the poll is not used to normalise an unresolved colonial situation, but forms part of a credible and freely negotiated pathway to self-determination.

**We therefore call upon this Committee to:**

- **Accept the Pacific Peoples' Mission report;**
- **Urgently dispatch a joint C24 and Melanesian Spearhead Group mission;**
- **Deploy a United Nations electoral assessment mission;**
- **Call for the release of Kanak political prisoners and the return to Kanaky of detainees transferred to European France; and**
- **Establish a clear decolonisation timetable, respecting the Nouméa Accord and Kanak customary institutions.**

At a time when multilateralism is under threat, the United Nations must show that its findings carry consequence and that its promise to colonised peoples is more than an annual resolution. Kanaky is not France's Pacific possession. Kanaky is our Pacific neighbour and family. Its future must be freely chosen by its people.

Oleti Atrqatr. Thank you.



# Pacific Conference of Churches

www.pcc.org.fj

G.P.O Box 208, Suva.  
4 Thurston Street, Suva, Fiji  
Tel: (679) 3311 277 / 3302332  
Fax: (679) 3303 205

**Moderator**

Rev. Elder Dr. Leatulagi Faalevao

**General Secretary**

Rev. James Bhagwan

e-mail : GenSec@pcc.org.fj

Mobile (679) 5085487

---

## APPENDIX 1

### **Full Statement on the ‘Question of New Caledonia’ to the Special Committee on the Situation with regard to the implementation of the Declaration on the Granting of Independence of Colonial Countries and Peoples United Nations Headquarters**

The Chair and members of this august Committee,

I greet you from the Pasifika Household of God.

The Pacific Conference of Churches, as a member of the Pacific Regional Non-Governmental Organisation Alliance, submits this statement in solidarity with the people of Kanaky New Caledonia, the Église Protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie and communities carrying an unfinished decolonisation process.

In 2024, I conveyed the concern of Pacific churches and civil society that France could no longer be regarded as a neutral and trustworthy administrator of Kanaky’s decolonisation. We warned that unilateral changes to the provincial electoral roll, after the deeply contested third referendum, would reverse rather than advance self-determination. We called for imposed pathways to cease, neutral mediation, trauma healing and community dialogue.

The Pacific Peoples’ Mission to Kanaky New Caledonia, conducted in April 2025 and launched in November, listened to customary authorities, women, youth, churches and communities affected by the events of May 2024.

It found that the crisis was not an isolated collapse of public order. It emerged from an unfinished and flawed decolonisation process, inequality, unfulfilled rebalancing commitments and repeated breaches of trust. Kanak grievances concerning land, education, employment, health, political participation and economic power remain unresolved.

The Mission also witnessed how women, customary leaders, churches and young people restored calm, shared food, reopened local markets and held communities

together—showing that peace in Kanaky is already being woven from within and cannot be imposed from Paris.

With provincial elections approaching, the United Nations must urgently assess the electoral environment and ensure that the poll is not used to normalise an unresolved colonial situation, but forms part of a credible and freely negotiated pathway to self-determination.

An electoral roll is never merely technical in a colonised territory. It determines whether the Indigenous people can exercise self-determination without their political voice being diluted.

Recent findings across the United Nations system reinforce what Pacific communities have said. In December 2024, the Human Rights Committee found that the circumstances of the 2021 referendum denied the Kanak people the opportunity to give free, prior and informed consent. It called on France to facilitate self-determination, cooperate with this Special Committee, consult Indigenous Peoples before measures affecting the process, and uphold the irreversibility of the Nouméa Accord. (CCPR/C/FRA/CO/6, paras. 4–5.)

In May 2025, the Committee against Torture expressed concern over allegations of excessive and lethal force, arbitrary arrests and ill-treatment; prison overcrowding and Indigenous overrepresentation; and the non-consensual transfer of Kanak detainees to European France. It called for investigations, accountability and reparation, an end to such transfers, and respect for family and community ties. (CAT/C/FRA/CO/8, paras. 30–31.)

On 5 December 2025, the General Assembly adopted resolution 80/98 without a vote, reaffirming the right of the people of New Caledonia to self-determination and the continuing responsibility of the United Nations.

On 7 May 2026, CERD acted through its Early Warning and Urgent Action Procedure. It warned that France risks undermining Kanak self-determination and called for effective Kanak participation, consultation with representative and customary institutions, and free, prior and informed consent before political, electoral or constitutional measures proceed.

These are not findings outside the decolonisation process. Article 15 of the Convention on the Elimination of Racial Discrimination enables CERD to consider information concerning Non-Self-Governing Territories and submit recommendations to the General Assembly. The C24 itself reported in 2025 that it continued to monitor related developments with regard to Article 15.

The C24 and Fourth Committee must therefore not work in a silo. Self-determination, freedom from racial discrimination, protection from ill-treatment, political participation and Indigenous rights are interdependent. Findings of treaty bodies, Human Rights Council Special Procedures and other United Nations mechanisms should inform the

C24 working paper, recommendations and Fourth Committee resolution on New Caledonia. The United Nations must act as one system.

Yet institutional coherence without action is insufficient. The Fourth International Decade for the Eradication of Colonialism runs from 2021 to 2030. We are beyond its halfway point, with fewer than five years remaining. The Committee must honestly assess its approach to Kanaky.

Has annual consideration and repeated language produced measurable progress towards self-determination?

Where is the visiting mission?  
Where are the benchmarks?

Where is the timetable?

Kanaky must not be carried unfinished from one International Decade into another. Decolonisation cannot mean the indefinite management of a colonial question. The credibility of the C24 rests not only on keeping territories on a list, but on using its mandate to move them towards a freely chosen political status.

The dismissal of charges against FLNKS President Christian Téin and 13 others for insufficient evidence raises grave questions about their arrest, transfer to European France and prolonged separation from their people. While noting the prosecution's appeal, trust cannot be rebuilt through punishment first and evidence later.

We also draw attention to the provincial elections scheduled for 28 June 2026. Electoral changes adopted only weeks before the poll and outside a comprehensive political settlement risk further destabilising trust. Elections cannot substitute for decolonisation while the foundational political wound remains open.

The Mission also records resilience. Women, customary leaders, churches and youth restored calm and held communities together. Kanaky is a place of wisdom, dignity and capacity. A just pathway must rise from within.

**We therefore call upon this Committee to:**

- Accept the Pacific Peoples' Mission report;
- Urgently dispatch a joint C24 and Melanesian Spearhead Group mission;
- Deploy a United Nations electoral assessment mission;
- Call for the release of Kanak political prisoners and the return to Kanaky of detainees transferred to European France; and

- Establish a clear decolonisation timetable, respecting the Nouméa Accord and Kanak customary institutions.

We further call for recent United Nations human rights findings to be integrated into the C24 working paper, recommendations and Fourth Committee resolution, and for neutral mediation, trauma healing and community peacebuilding.

At a time when multilateralism is under threat, the United Nations must show that its findings carry consequence and its promises to colonised peoples are honoured through action. Institutional coherence and measurable progress are tests of its credibility.

Peace cannot be built by force. It must be woven through justice. Order without justice is not peace; silence under pressure is not consent. Kanaky is not France's Pacific possession. Kanaky is part of our oceanic family. Its future must be freely chosen by its people.

May this Committee act with courage, so that the children of Kanaky inherit not another delayed accord, but a future freely chosen in dignity.

We pray for God's guidance upon this Committee, for justice and for life in its fullness.

Oleti Atrqatr. Thank you.



**Rev. James Shri Bhagwan**  
**General Secretary, Pacific Conference of Churches**  
**15 June 2026**



# Pacific Conference of Churches

[www.pcc.org.fj](http://www.pcc.org.fj)

G.P.O Box 208, Suva.

4 Thurston Street, Suva, Fiji

Tel: (679) 3311 277 / 3302332

Fax: (679) 3303 205

**Moderator**

Rev. Elder Dr. Leatulagi Faalevao

**General Secretary**

Rev. James Bhagwan

e-mail : [GenSec@pcc.org.fj](mailto:GenSec@pcc.org.fj)

Mobile (679) 5085487

---

## APPENDIX 2

REPORT OF THE “PEOPLES’ MISSION TO KANAKY” IS ATTACHED



# Conférence des Églises du Pacifique

www.pcc.org.fj

Boîte postale 208, Suva.  
4, rue Thurston, Suva, Fidji  
Tél. : (679) 3311 277 / 3302332  
Télécopieur : (679) 3303 205

Modérateur

Révérénd Dr. Leatulagi Faalevao

Secrétaire général

Révérénd James Bhagwan

Courriel : GenSec@pcc.org.fj

Téléphone portable : (679) 5085487

---

## TEXTE DE LIVRAISON

Déclaration orale sur la « question de la Nouvelle-Calédonie » devant le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Siège des Nations Unies, par le révérend<sup>1</sup>  
James Shri Bhagwan, secrétaire général – Conférence des Églises du Pacifique  
15 juin 2026

Le Président, les membres de ce Comité spécial, les pétitionnaires et les observateurs,

Je vous salue au nom du Dieu trinitaire, au nom de la Conférence des Églises du Pacifique et de l'Alliance régionale des ONG du Pacifique.

Je reviens devant vous sur la question de la Nouvelle-Calédonie, en solidarité avec le peuple de Kanaky et notre église membre, l'Église protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie.

En 2024, nous avons averti que la France ne pouvait plus être considérée comme un administrateur neutre de la décolonisation du Kanaky. La Mission des peuples du Pacifique auprès du Kanaky en Nouvelle-Calédonie<sup>2</sup>, Une enquête menée en avril 2025 confirme que les violences de mai 2024 sont nées d'un processus de décolonisation inachevé et imparfait, de profondes inégalités, d'engagements de rééquilibrage non tenus et de violations répétées de la confiance.

La Mission a également constaté comment les femmes, les chefs coutumiers, les églises et les jeunes ont rétabli le calme, partagé de la nourriture, rouvert les marchés locaux et maintenu la cohésion des communautés, démontrant ainsi que la paix à Kanaky se tisse déjà de l'intérieur et ne peut être imposée depuis Paris.

Des conclusions récentes des Nations Unies viennent étayer ces observations du Pacifique. Le Comité des droits de l'homme a constaté que les circonstances du référendum de 2021 ont privé le peuple kanak de la possibilité de donner un consentement libre, préalable et éclairé. Le Comité contre la torture a exprimé sa vive préoccupation face au recours excessif et létal à la force, aux arrestations arbitraires, aux mauvais traitements et au transfert de détenus kanaks vers la France européenne. Résolution de l'Assemblée générale

---

<sup>1</sup>Voir la déclaration complète à l'annexe 1.

<sup>2</sup> Voir le rapport à l'annexe 2.

La résolution 80/98 a réaffirmé le droit à l'autodétermination et la responsabilité continue des Nations Unies. Le 7 mai 2026, le CERD a averti que la France risquait de porter atteinte à l'autodétermination des Kanaks et a appelé à une participation effective, libre, préalable et éclairée.  
consentement.

Ces conclusions ne peuvent rester dans des dossiers distincts des Nations Unies. Le C24 et la Quatrième Commission doivent les intégrer à leurs documents de travail, recommandations et résolutions.

Mais la cohérence institutionnelle doit se traduire par des actions concrètes. Il reste moins de cinq ans dans cette quatrième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme. Ce Comité doit...

Il convient de se demander si un examen annuel, sans mission sur place, sans indicateurs mesurables ni calendrier de décolonisation, contribue réellement à la liberté ou ne fait que retarder les choses. Le dossier Kanaky ne doit pas rester inachevé pendant une décennie de plus.

L'abandon des charges contre Christian Téin et treize autres personnes soulève de graves questions quant à leur arrestation, leur transfert et leur séparation prolongée d'avec leur peuple. Les élections ne sauraient se substituer à la décolonisation tant que la plaie politique fondatrice demeure.  
ouvrir.

À l'approche des élections provinciales, les Nations Unies doivent évaluer d'urgence le contexte électoral et veiller à ce que le scrutin ne serve pas à normaliser une situation coloniale non résolue, mais s'inscrive dans une voie crédible et librement négociée vers l'autodétermination.

Nous demandons donc à ce Comité de :

- Accepter le rapport de la Mission des peuples du Pacifique ;
- Dépêcher d'urgence une mission conjointe du C24 et du Groupe Fer de Lance mélanésien ;
- Déployer une mission d'évaluation électorale des Nations Unies ;
- Demander la libération des prisonniers politiques kanaks et le retour en Kanaky des détenus transférés en France européenne ; et
- Établir un calendrier de décolonisation clair, dans le respect de l'Accord de Nouméa et des institutions coutumières kanak.

À l'heure où le multilatéralisme est menacé, les Nations Unies doivent démontrer que leurs conclusions ont des conséquences concrètes et que leur engagement envers les peuples colonisés dépasse le cadre d'une simple résolution annuelle. Le Kanaky n'est pas une possession française dans le Pacifique. Le Kanaky est notre voisin et notre famille du Pacifique. Son avenir doit être librement choisi par son peuple.

Oleti Atrqatr. Merci.



# Conférence des Églises du Pacifique

[www.pcc.org.fj](http://www.pcc.org.fj)

Boîte postale 208, Suva.  
4, rue Thurston, Suva, Fidji  
Tél. : (679) 3311 277 / 3302332  
Télécopieur : (679) 3303 205

Modérateur

Révérénd Dr. Leatulagi Faalevao

Secrétaire général

Révérénd James Bhagwan

Courriel : [GenSec@pcc.org.fj](mailto:GenSec@pcc.org.fj)

Téléphone portable : (679) 5085487

---

## ANNEXE 1

### Déclaration complète sur la « question de la Nouvelle-Calédonie » au Conseil spécial Comité sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux Siège des Nations Unies

Le président et les membres de ce comité auguste,

Je vous salue de la part de la Famille de Dieu du Pacifique.

La Conférence des Églises du Pacifique, en tant que membre de l'Alliance des organisations non gouvernementales régionales du Pacifique, soumet cette déclaration en solidarité avec le peuple kanaky de Nouvelle-Calédonie, l'Église protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie et les communautés qui poursuivent un processus de décolonisation inachevé.

En 2024, j'ai fait part des inquiétudes des Églises et de la société civile du Pacifique quant au fait que la France ne pouvait plus être considérée comme un administrateur neutre et digne de confiance de la décolonisation des Kanaky. Nous avons averti que des modifications unilatérales des listes électorales provinciales, après le troisième référendum, âprement contesté, compromettraient l'autodétermination au lieu de la promouvoir. Nous avons plaidé pour des voies de cessation des hostilités imposées, une médiation neutre, un accompagnement dans la guérison des traumatismes et un dialogue communautaire.

La mission des peuples du Pacifique en Nouvelle-Calédonie Kanaky, menée en avril 2025 et lancée en novembre, a écouté les autorités coutumières, les femmes, les jeunes, les églises et les communautés touchées par les événements de mai 2024.

L'étude a révélé que la crise n'était pas un effondrement isolé de l'ordre public. Elle résultait d'un processus de décolonisation inachevé et imparfait, d'inégalités, d'engagements de rééquilibrage non tenus et de violations répétées de la confiance. Les griefs des Kanaks concernant la terre, l'éducation, l'emploi, la santé, la participation politique et le pouvoir économique demeurent irrésolus.

La mission a également constaté comment les femmes, les chefs coutumiers, les églises et les jeunes ont rétabli le calme, partagé de la nourriture, rouvert les marchés locaux et organisé des rassemblements communautaires.

ensemble, cela montre que la paix à Kanaky se tisse déjà de l'intérieur et ne peut être imposée depuis Paris.

À l'approche des élections provinciales, les Nations Unies doivent évaluer d'urgence le contexte électoral et veiller à ce que le scrutin ne serve pas à normaliser une situation coloniale non résolue, mais s'inscrive dans une voie crédible et librement négociée vers l'autodétermination.

Dans un territoire colonisé, les listes électorales ne sont jamais qu'un simple document technique. Elles déterminent si les peuples autochtones peuvent exercer leur autodétermination sans que leur voix politique ne soit affaiblie.

Des conclusions récentes au sein du système des Nations Unies corroborent les propos des communautés du Pacifique. En décembre 2024, le Comité des droits de l'homme a constaté que les circonstances du référendum de 2021 avaient privé le peuple kanak de la possibilité de donner son consentement libre, préalable et éclairé. Il a exhorté la France à faciliter l'autodétermination, à coopérer avec ce Comité spécial, à consulter les peuples autochtones avant toute mesure affectant ce processus et à respecter l'irréversibilité de l'Accord de Nouméa.

(CCPR/C/FRA/CO/6, par. 4 et 5.)

En mai 2025, le Comité contre la torture a exprimé sa préoccupation face aux allégations de recours excessif et légal à la force, d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements ; de surpopulation carcérale et de surreprésentation des populations autochtones ; et de transferts non consentis de détenus kanaks vers la France européenne. Il a demandé des enquêtes, que les responsables rendent des comptes et que des réparations soient accordées, la fin de ces transferts et le respect des liens familiaux et communautaires. (CAT/C/FRA/CO/8, par. 30-31.)

Le 5 décembre 2025, l'Assemblée générale a adopté la résolution 80/98 sans vote, réaffirmant le droit du peuple de Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination et la responsabilité continue des Nations Unies.

Le 7 mai 2026, le CERD a agi dans le cadre de sa procédure d'alerte précoce et d'action urgente. Il a averti que la France risquait de porter atteinte à l'autodétermination des Kanaks et a appelé à une participation effective des Kanaks, à la consultation des institutions représentatives et coutumières, et consentement libre, préalable et éclairé avant toute mesure politique, électorale ou constitutionnelle.

Ces conclusions ne sont pas extérieures au processus de décolonisation. L'article 15 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale autorise le CERD à prendre en compte les informations concernant les territoires non autonomes et à soumettre des recommandations à l'Assemblée générale. Le C24 a lui-même indiqué en 2025 qu'il continuait de suivre l'évolution de la situation au regard de cet article.

Le C24 et la Quatrième Commission ne doivent donc pas travailler de manière isolée. L'autodétermination, l'absence de discrimination raciale, la protection contre les mauvais traitements, la participation politique et les droits des peuples autochtones sont interdépendants. Conclusions des organes conventionnels, Droits de la personne Les procédures spéciales du Conseil et les autres mécanismes des Nations Unies devraient en informer les

Document de travail du C24, recommandations et résolution de la Quatrième Commission sur la Nouvelle-Calédonie. L'Organisation des Nations Unies doit agir comme un seul système.

Or, la cohérence institutionnelle sans action est insuffisante. La quatrième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme s'étend de 2021 à 2030. Nous avons dépassé la mi-parcours, et il reste moins de cinq ans. Le Comité doit évaluer honnêtement son approche à l'égard des Kanaky.

L'examen annuel et la répétition des mêmes termes ont-ils permis de réaliser des progrès mesurables vers l'autodétermination ?

Où se trouve la mission en visite ?

Où sont les points de référence ?

Où est l'horaire ?

Kanaky ne doit pas être transporté inachevé d'une Décennie internationale à l'autre.

La décolonisation ne saurait se réduire à la gestion indéfinie d'une question coloniale. La crédibilité du C24 repose non seulement sur le maintien de territoires sur une liste, mais aussi sur l'utilisation de son mandat pour les faire progresser vers un statut politique librement choisi.

Le non-lieu prononcé contre Christian Téin, président du FLNKS, et treize autres personnes pour insuffisance de preuves soulève de graves questions quant à leur arrestation, leur transfert en France métropolitaine et leur séparation prolongée d'avec leurs concitoyens. Tout en prenant acte de l'appel du parquet, il convient de rappeler que la confiance ne saurait être rétablie par une sanction immédiate suivie de preuves.

Nous attirons également l'attention sur les élections provinciales prévues le 28 juin 2026. Des modifications électorales adoptées quelques semaines seulement avant le scrutin et en dehors d'un accord politique global risquent de déstabiliser davantage la confiance. Les élections ne sauraient se substituer à la décolonisation tant que la plaie politique fondamentale demeure ouverte.

La mission témoigne également de la résilience. Femmes, chefs traditionnels, églises et jeunes ont rétabli le calme et maintenu la cohésion des communautés. Kanaky est un lieu de sagesse, de dignité et de ressources. Un chemin juste doit émerger de l'intérieur.

Nous demandons donc à ce Comité de :

- Accepter le rapport de la Mission des peuples du Pacifique ;
- Dépêcher d'urgence une mission conjointe du C24 et du Groupe Fer de Lance mélanésien ;
- Déployer une mission d'évaluation électorale des Nations Unies ;
- Demander la libération des prisonniers politiques kanaks et le retour en Kanaky des détenus transférés en France européenne ; et

- Établir un calendrier de décolonisation clair, dans le respect de l'Accord de Nouméa et des institutions coutumières kanak.

Nous demandons en outre que les conclusions récentes des Nations Unies en matière de droits de l'homme soient intégrées au document de travail du C24, à ses recommandations et à la résolution de la Quatrième Commission, et que la médiation neutre, la guérison des traumatismes et la consolidation de la paix au sein des communautés soient mises en œuvre.

À l'heure où le multilatéralisme est menacé, l'ONU doit prouver que ses conclusions ont des conséquences concrètes et que ses promesses envers les peuples colonisés sont tenues par des actes. La cohérence institutionnelle et les progrès tangibles sont autant de critères de crédibilité.

La paix ne se construit pas par la force. Elle se tisse dans la justice. L'ordre sans justice n'est pas la paix ; le silence sous la contrainte n'est pas un consentement. Kanaky n'est pas une possession française du Pacifique. Kanaky fait partie de notre famille océanique. Son avenir doit être librement choisi par son peuple.

Puisse ce Comité agir avec courage, afin que les enfants de Kanaky héritent non pas d'un autre accord retardé, mais d'un avenir librement choisi dans la dignité.

Nous prions pour que Dieu guide ce comité, pour la justice et pour une vie pleine et entière.

Oleti Atrqatr. Merci.



Révérend James Shri Bhagwan  
Secrétaire général, Conférence des Églises du Pacifique  
15 juin 2026



## Conférence des Églises du Pacifique

[www.pcc.org.fj](http://www.pcc.org.fj)

Boîte postale 208, Suva.

4, rue Thurston, Suva, Fidji Tél. :

(679) 3311 277 / 3302332 Fax : (679)

3303 205

Modérateur

Révérend Dr. Leatulagi Faalevao

Secrétaire général

Révérend James

Bhagwan e-mail :

[GenSec@pcc.org.fj](mailto:GenSec@pcc.org.fj) Mobile (679) 5085487

---

### ANNEXE 2

LE RAPPORT DE LA « MISSION POPULAIRE À KANAKY » EST JOINT.